



Comment réaliser une bonne action et faire une économie d'impôt ?

Préservez aujourd'hui l'avenir



Découvrez sans tarder, le patrimoine populaire, dans votre département grâce à nos nouveaux guides :



Faites un don à la Fondation du Patrimoine pour soutenir son action. En France, 600 000 édifices non protégés sont menacés de disparition. Sauvons ce patrimoine populaire de proximité et agissons ensemble avec la **Fondation du Patrimoine**.

Je soutiens l'action de la Fondation du Patrimoine en :

- Haute-Vienne Corrèze Creuse

Raison sociale.....
 Num. de Siret :
 Nom.....Prénom.....
 Date de naissance...../...../.....Profession.....
 Adresse.....
 Code Postal.....Ville.....
 Téléphone.....Fax.....
 E-Mail.....

Je fais un don de* [] Euros

*Reportez-vous au triangle ci-dessous, pour découvrir les *Contreparties Fondation* accordées aux partenaires donateurs de la Fondation du Patrimoine en Limousin.

Tout don à la Fondation du Patrimoine est **déductible de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, à hauteur de 66 % du don** dans la limite globale de 20 % du revenu imposable.

Exemple : un don de 100 € = 66 € de réduction d'impôt.

Vous pouvez aussi faire un don **en tant qu'entreprise et bénéficiaire d'un crédit d'impôt, à hauteur de 60%** dans la limite de 5 % du C.A. **Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.**

Votre don à la Fondation du Patrimoine en Limousin est **déductible de l'ISF, à hauteur de 75% du don, dans la limite de 50 000 €.** **Exemple : un don de 5 000 € = 3 750 € d'économie d'impôt.**

Toute somme recueillie aura une affectation locale et donnera lieu à l'établissement d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Merci de bien vouloir rédiger votre chèque à l'ordre de : **Fondation du Patrimoine en Limousin**

Si je souhaite bénéficier de la réduction d'impôt pour l'année en cours, je renvoie mon bulletin de don accompagné de son règlement à la Fondation du Patrimoine avant le 31 décembre de l'année

Fait à : Date : Signature :

A Partir de 100 € = la lettre d'information nationale, le Point sur les Actions de la Fondation et le guide de la route des Labels de la Fondation du Patrimoine.

A Partir de 500 € = la lettre d'information nationale, le Point sur les actions de la Fondation, le guide de la route des Labels de la Fondation du Patrimoine et **une invitation à la Cérémonie des Labels.**

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 Janvier 1978 relatives aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires

Fondation du Patrimoine
 Délégation Régionale du Limousin
 La Bachelierie du Midi BP 6 - 87 500 ST YRIEIX LA PERCHE
 Tél. 05 55 08 17 52 Fax. 05 55 08 37 35
 www.fondation-patrimoine.com
 Mail : delegation-limousin@fondation-patrimoine.com
 Fondation reconnue d'utilité publique
 Loi du 2 Juillet 1996 - Siren 413 812 827

***Les Contreparties Fondation :**